

Deuxième adresse du représentant du peuple Berlier, envoyé dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, au président de la Convention nationale, lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794)

Théophile Berlier

Citer ce document / Cite this document :

Berlier Théophile. Deuxième adresse du représentant du peuple Berlier, envoyé dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, au président de la Convention nationale, lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 445-446;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21631_t1_0445_0000_8

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Un secrétaire lit la lettre suivante (30) :

Le représentant du peuple Berlier, envoyé dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, au président de la Convention nationale.

Citoyens président, les administrateurs du district de Boulogne viennent de me transmettre un trait de bravoure et d'humanité de plusieurs marins, qui n'ont pas craint d'exposer leur vie pour sauver du naufrage quatre hommes prêts à périr, et qui montaient un navire qui vint échouer sur leurs côtes. Ils m'invitent à mettre ce trait sous les yeux de la Convention nationale.

Sachant combien de pareils actes honorent l'humanité et appellent les imitateurs, je m'empresse de répondre au vœu des administrateurs du district de Boulogne en te faisant passer les détails de cette affaire, certifiés par le secrétaire adjoint du district de Boulogne.

Salut et fraternité.

Signé, BERLIER.

Voici les détails donnés par l'agent national de Boulogne-sur-Mer.

Le 17 vendémiaire, vers les onze heures du matin, ils aperçurent un bâtiment à trois mâts, qui, en remorquant un autre plus petit sans mâture et sans voiles, semblait entraîné vers la côte des Dunes, et il était prêt à échouer. S'étant trouvé, vers les onze heures du matin, à trois quarts de lieue de la batterie de Saint-Frieux, cette batterie lui tira un coup de canon. Alors, au lieu de pavillon national qu'il portait, il hissa pavillon anglais. Sur le coup de canon, il coupa la remorque, abandonna l'autre bâtiment et cingla à toutes voiles dans la partie ouest-sud-ouest.

Ce bâtiment abandonné était emporté vers la côte par le vent, et ne pouvait tarder à atterrir; il n'a pas tardé à échouer : il était de construction hollandaise, mâté à galiote, ne lui restant que le petit mât. Nous y aperçûmes quatre personnes agitées sur le pont, cherchant à se procurer, par le moyen d'une planche attachée à des bouts de cordage, les moyens de se sauver. Nous leurs fîmes les signaux pour les empêcher de se hasarder; la mer étant au plus bas, et craignant l'impétuosité de son retour, on se détermina à prendre toutes les précautions nécessaires pour les sauver. Deux d'entre eux s'élançèrent sur une pièce de bois qui tenait à la chaîne que nous avions établie pour les secourir. Cette manoeuvre réussit. Un troisième pensa être la victime de sa faiblesse et disparut sous l'eau; trois marins s'exposèrent à périr, et parvinrent à sauver ce malheureux, qui reparut : il n'est âgé que de quatorze ans. Le quatrième a été également sauvé. Nous devons les plus grands éloges aux marins, presque tous attachés aux équipages des canonnières *La Surprise*, *La Méchante*, et au lougre commandé par le capitaine Bellet, mais particulièrement

aux citoyens J.-J. Fourmentin, J.-Augustin Huret, et J.-P. Huret. Les marins du bâtiment échoué, quoiqu'ils soient nos ennemis, ont été traités avec beaucoup d'humanité. Nous présumons que le chargement sera conservé.

18

Le même [BERLIER] écrit de Lille, le 13, qu'avant l'Adresse au peuple français le peuple des deux départements professoient déjà et proclamoient hautement les principes qui y sont énoncés; plus de tyrannie, plus d'arbitraire, guerre aux aristocrates et aux fripons; voila l'esprit dont on est animé; il déclare que l'esprit est essentiellement bon, et que si dans la partie maritime du département du Nord, on étoit plus dégagé de l'esprit de superstition, il diroit que tout va bien, mais qu'on ne tardera pas à le dire.

Insertion au bulletin, renvoyé au comité de Sûreté générale (31).

Le représentant du peuple envoyé dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, au président de la Convention (32).

A Lille, le 13 brumaire, l'an troisième de la république une et indivisible.

Citoyen Président,

Depuis ma lettre du 4 vendémiaire dernier, l'esprit public n'a rien perdu de son énergie dans ces deux départemens.

Avant la sublime adresse de la Convention nationale aux Français, le peuple de ces deux départemens professoit déjà et proclamoit hautement les principes qui y sont énoncés.

Egalement ennemis de la domination des Capet et de celle des Robespierre; adversaires implacables des partisans des rois, et de cette autre espèce d'hommes qui, tyrans par essence, croyoient qu'il leur étoit permis d'asservir tous les autres au nom même du patriotisme, les citoyens de ces deux départemens ne sont pas disposés à souffrir qu'il s'élève parmi eux quelques nouveaux dominateurs, au grand scandale de la vraie liberté.

Le temps n'est plus, où, à la faveur de quelques images chéries, des orateurs perfides faisoient embrasser au peuple un vain fantôme, lorsqu'ils le dépouilloient de la réalité.

Plus de tyrannie, plus d'arbitraire, guerre aux aristocrates reconnus et aux fripons, voila l'esprit dont on est ici universellement animé. A l'égard de ceux qui veulent dominer, ils sont renvoyés au noviciat de l'égalité; et si l'on en excepte ceux qui se rendirent les plus coupables, on les croit par là même assez punis.

(31) P.-V., XLIX, 6.

(32) *Débats*, n° 775, 668-669. *Bull.*, 16 brum.; *J. Fr.*, n° 773; *M. U.*, XLV, 290.

(30) *Moniteur*, XXII, 466; *Bull.*, 19 brum.

Celui qui aime et sert son pays, se lève et se couche tranquille, bénissant la Convention, qui a proclamé le règne de la justice, et prêt à tout sacrifier à sa patrie, où les lois ne sont plus une chimère.

Ceux-là connoïtroient bien peu le cœur humain, qui croiroient qu'un tel état de choses ne sert pas la cause de la révolution bien plus puissamment que les vexations dont le système de terreur fut trop longtemps le prétexte.

L'esprit de ces départemens est essentiellement bon; et quoique par leur situation ils se soient trouvés plus grevés que beaucoup d'autres, on n'y entend de plaintes que celles qui sont arrachées par l'extrême besoin.

Il est de la justice de la Convention de venir à leur secours : j'ai déjà fait connoître une partie de leurs besoins à divers comités et commissions. Pour me résumer, si dans la partie maritime du département du Nord, on étoit un peu plus dégagé de l'esprit de superstition qui y règne encore, je dirois qu'ici tout va bien, et j'espère qu'on ne tardera pas à le dire.

Salut et fraternité.

Signé, BERLIER.

19

L'administration du district de Cherbourg, département de la Manche^a; les comités révolutionnaires de Nantes, département de la Loire-Inférieure^b; de Strasbourg, département du Bas-Rhin^c; de Guéret, département de la Creuse^d; le conseil général de la commune de Montpellier, département de l'Hérault^e; le tribunal criminel du département de l'Hérault^f; le tribunal du district de Dreux, département d'Eure-et-Loir^g; le tribunal criminel du département de la Mayenne^h; les administrateurs du département de l'Héraultⁱ, le comité révolutionnaire de Montpellier [Hérault^j]; le conseil général et l'agent national du district de La Charité-sur-Loire, département de la Nièvre^k; le conseil du district de Libreval [ci-devant Saint-Amand], département du Cher^l; celui de Saint-Fargeau, département de l'Yonne^m; celui de Commune-d'Armes [ci-devant Saint-Étienne], département de la Loireⁿ; le tribunal du district d'Évaux, département de la Creuse^o; celui d'Arbois, département du Jura^p; celui de Châtillon-sur-Seine, département de la Côte-d'Or^q; celui de Baume, département du Doubs^r; celui de Cosne-sur-Loire, département de la Nièvre^s; le comité révolutionnaire de Saint-Flour, département du Cantal^t; celui d'Ervy, département de l'Aube^u; la municipalité d'Isigny, département du Calvados^v; celle de Saint-Chamond, département de la Loire^w; le conseil général de la commune d'Issoire, département du Puy-de-Dôme^x; les citoyens de la section de l'Égalité, commune de Besançon, départe-

ment du Doubs^y; le conseil général de la commune de Fleury, département du Loiret^z.

Les sociétés populaires de Clermont, département du Puy-de-Dôme^a; de Corbeil, département de Seine-et-Oise^b; de La Bassée, département du Nord^c; de Saint-Quentin, département de l'Aisne^d; du Transloy, département du Pas-de-Calais^e; du Cateau, département du Nord^f; de Salins, département du Jura^g; de Douai, département du Nord^h; de Brutus-Villiers [ci-devant Montivilliers], département de la Seine-Inférieureⁱ; de Lepellier-les-Bois [ci-devant ?], département de l'Eure^j; de Mont-Val-l'Union [ci-devant ?], département de la Seine-Inférieure^k; d'Urville près Coutances, département de la Manche^l; de Lent-sur-Veyle, département de l'Aisne^m; de Villefranche, département de l'Aveyron (33); les citoyens de la même communeⁿ; la société populaire de Sauveterre, département de l'Aveyron^o; celle de Caylus, département du Lot^p; de Provins, département de Seine-et-Marne^q; d'Ardres, département du Pas-de-Calais^r; de Castres, département du Tarn^s; les citoyens de Tonnerre, département de l'Yonne^t; ceux de la commune de Foix, département de l'Ariège^u, expriment leur reconnaissance à la Convention pour son Adresse au peuple français; ils applaudissent à la morale qu'elle respire et aux principes de justice et d'humanité qui y sont développés; jurent que la représentation nationale sera toujours leur seul point de ralliement; l'invitent à continuer ses travaux et le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix et à maintenir la justice à la place de la terreur qui ne doit être à l'ordre du jour que pour les ennemis du peuple, les dilapidateurs de la fortune publique, les partisans du royalisme, les continuateurs de Robespierre.

Mention honorable, insertion au bulletin (34).

a

[L'administration du district de Cherbourg à la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III] (35)

Liberté, Égalité, Vertu, ou la Mort.

Représentans

Votre fermeté sauva la République le 9 thermidor : Nos ames dessechées par la compression, s'ouvrirent aux premiers rayons du

(33) Les adresses données sous les cotes C 325, pl. 1411, p. 21, 22, 23, sont les copies exactes de l'adresse présentée ci-dessus : voir *Arch. Parlement.*, 5 brum., n° 1.

(34) P.-V., XLIX, 6-8.

(35) C 324, pl. 1392, p. 1.